

pays et on peut les reconnaître très facilement encore à l'époque actuelle. La nouvelle noblesse et l'Eglise catholique réussirent à établir en Bohême les bases de la puissance future dont elles jouissent toutes les deux encore aujourd'hui ; la noblesse est maîtresse dans la Diète actuelle de Bohême et l'Eglise a réussi par la contre-réformation à catholiciser complètement le peuple et à maintenir son pouvoir en Autriche et en Bohême jusqu'à l'époque actuelle.

Les nouveautés constitutionnelles établies par la Constitution Nouvelle pour la Bohême et pour la Moravie ont eu les conséquences les plus profondes. Le premier souci de Ferdinand II, était naturellement d'assurer à sa personne et à toute sa dynastie le droit d'hérédité dans ces pays; où les Etats s'étaient soulevés pour détrôner les Habsbourgs. Ainsi le droit héréditaire des Habsbourgs à la couronne de Saint-Venceslas était confirmé dans la Constitution Nouvelle et les successeurs de Ferdinand II devenaient rois de Bohême de plein droit, sans avoir besoin d'une acceptation ou d'une approbation de la part des Etats. Les autres règles de succession sont restées en vigueur sans une modification quelconque.

La composition de la Diète tchèque était modifiée. Le nombre des Etats (dans la Diète future) était augmenté. Aux trois Etats dans la Diète précédente, c'est-à-dire les grands seigneurs féodaux, les chevaliers et les représentants des villes, venait s'ajouter un quatrième, l'état ecclésiastique, le haut clergé, les évêques et les prélats qui devaient occuper désormais la première place dans la Diète avant tous les autres.